



## Ecrire un livre sans risque

Par **mha29**, le **05/04/2017** à **18:52**

Bonjour

Ma question est peut être un peu surprenante mais je n'arrive pas à avoir vraiment de réponse.

Je viens d'écrire un témoignage sur le harcèlement moral au travail, c'est une histoire vécue et c'est mon histoire. Le livre sortira le mois prochain, c'est de l'auto édition

J'y relate, les vexations, humiliations etc... mais je parle aussi du compagnon de mon ex employeur, qui était une femme. Ce dernier m'avait prise en grippe, au point de décider de mon exclusion de l'Etude notariale dans laquelle je travaillais.

Je parle aussi de ce dernier qui n'avait rien à voir avec le travail, précisant qu'il arrivait à l'étude régulièrement en pyjama par exemple et qu'il m'insultait devant mon employeur, alors qu'il n'avait rien à y faire

Il s'est aussi mêlé de ma vie privée.

Finalement j'ai été aux prud'hommes et j'ai gagné mon process, pour licenciement sans cause réelle et sérieuse et obtenu des indemnités pour préjudice moral subi

Ce dernier, pourrait il porter plainte contre moi, alors que je ne raconte bien évidemment que la vérité.

Je sais qu'il se reconnaîtra dans mon livre, même si j'ai changé les noms ni donné aucune indication.

Mais j'habite un petit village, et les gens de ma commune savent forcément où je travaillais, mais ce n'est qu'un petit nombre.

Je ne vendrai pas mon livre sur internet, juste au niveau local

Quelqu'un pourrait il m'orienter vers un avocat spécialisé dans la propriété intellectuelle en matière de diffamation ou injure.

Je trouve que c'est un peu compliqué, difficile d'avoir des réponses

Je vous remercie d'avance pour votre réponse.

Par **Visiteur**, le **06/04/2017** à **10:34**

Bonjour,

je ne pense pas que vous puissiez être inquiétée. Si votre récit conserve un parfait anonymat bien sur ! Biens d'autres livres ont été écrits ainsi alors que les lecteurs savent très bien de quoi il retourne.